
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 FEVRIER 2021

Délibération n°2021-02-01

Arrêt du compte de gestion
2020.

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2021.

Date d'affichage : 10 février 2021.

Date d'envoi de la convocation : 10 février 2021.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Céline LE GOUÉ, Aurélie SESENA, Loïc BULÉON, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Stéphanie DOLIMONT avec procuration à Thibaut SIMONIN
Jean-Louis FREDON avec procuration à Séverine CHEMINADE
Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Patrick ROUX
Martial BOUISSOU avec procuration à Michel VILLESANGE
Juliette LOUIS avec procuration à Eric ROUSSEAU

Absent :

Delphine LASCAUD

Romain BLANCHET a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 16 février 2021

DELIBERATION N°2021-02-01

ARRET DU COMPTE DE GESTION 2020.

REFERENCES :

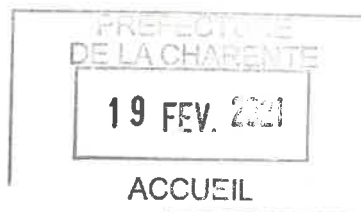
- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,
 - après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, à l'unanimité des voix exprimées par 28 voix « pour » et 0 voix « contre », des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 18 février 2021.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19/2/2021

Affiché le :

19/2/2021

A Saint-Yrieix, le 19/2/2021
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

